

# Procès-Verbal de Mitoyenneté

L'an mil neuf cent CINQUANTE NEUF le Troisième Jour  
du mois de MARS.

Je soussigné **HONOREZ PHILIPPE**, Géomètre Juré, légalement admis et assermenté en cette qualité par le Tribunal de Première Instance, séant à Mons, le 22 Mars 1934 domicilié à Wasmes, rue Ribéra, 65, agissant à la requête de M<sup>rs</sup> V<sup>e</sup> DESOIGNIES  
née HELENE NEE domiciliée à WASMES Rue de Boulogne n<sup>o</sup> 25  
et de celle de M<sup>rs</sup> V<sup>e</sup> SIMON VICTOR née LOISELET  
IRMA domiciliée à WASMES Rue de Boulogne 23 ai procédé au mesurage et à l'estimation des parties de murs pignon et de clôture à rendre mitoyens entre les propriétés de mes requérants, sises à WASMES Rue de Boulogne n<sup>o</sup> 25 et 23 lesquelles parties de murs, figurées en rose au croquis ci-contre, ai trouvé contenir et valoir ainsi qu'il suit au verso :

